



FÉDÉRATION NATIONALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

Union Fédérale CGT DIR Ouest

Compte-rendu CGT du CHSCT DIR Ouest du 23 juin 2022

Point 1 : Appel et vérification du quorum :

La CGT lit une déclaration (jointe à ce compte rendu) et demande à ce qu'une minute de silence soit respectée pour le décès dans l'exercice de ses missions de notre collègue de Ploërmel Gabriel Alain. Nous apprenons en séance que FO boycott ce CHSCT.

Point 2 : Approbation du CR du CHSCT du 24/02/2022 :

Le CHSCT du 24 février avait statué sur la transmission aux agents qui avaient été auditionnés du rapport de solution productive sur les risques psychosociaux, le rapport n'étant toujours pas transmis, la CGT demande à nouveau à ce que cela soit fait. L'administration répond qu'elle ne veut pas le présenter tel quel mais l'accompagner d'une présentation de PHS.

VOTE : pour à l'unanimité sous réserve des demandes de la CGT.

Point 3 : Commission analyse accident Ploërmel :

L'enquête est toujours en cours sur les circonstances de l'accident. D'après l'Administration, le jour de l'accident les pompiers ont proposé aux agents présents une écoute. Si on peut s'en féliciter ; il se trouve aujourd'hui que des agents sont toujours dans l'attente du service d'écoute de la DIRO.

Une cellule d'écoute avait été mise en place dès le 2 mai et le CMP de Ploërmel a été mis en alerte, mais il n'y a eu aucun retour vers PHS de ces dispositifs d'écoute.

Dans le cadre de l'enquête les agents vont de nouveau être entendus par deux binômes différents de la commission le 28 juin et le 1er juillet.

Point 4 : Point crise sanitaire

Constat est fait d'un retour de la pandémie et nous sommes dans l'attente de probables nouvelles prescriptions sanitaire de la part du ministère.

Point 5 : Registres d'hygiène et de sécurité :

L'administration nous présente une remontée concernant des émanations de gaz d'échappement dans des fourgons.

Une étude a été faite pour déterminer si les gaz se répandaient plus facilement en situation de travail (porte latérale ouverte) ou lors de trajet.

Des opérations de maintenances ont été apportées au fourgon et les agents ont été informés de ce qui a été fait, un appareil de mesure a été mis dans le fourgon afin de mesurer les émissions de gaz.

A ce jour la situation s'est améliorée, les fourgons incriminés dans ces situations sont des fourgons à la norme euro 6 (réduction des émissions d'oxydes d'azote, pot catalytique+Adblue) et il y a eu plusieurs cas à la DIRO sur ce matériel.

L'administration nous informe qu'une étude va être menée sur la qualité de l'air à laquelle sont exposés les agents lors de leur travail, sur chaussée et en dehors.

Point 6 : Avancement du plan amiante :

Concernant l'amiante et les interventions pour retirer des objets possiblement amiantés, l'administration nous informe que les départements 35, 44 et 53 n'ont pas de prestataires habilités du fait que ceux-ci ne veulent pas mettre d'astreinte dans leurs entreprises, ce qui pose la question des interventions sur ces événements lors de périodes hors horaires et jours habituels.

Le chantier de Montoir de Bretagne sera fait en deux fois du fait de l'augmentation significative des prix, une première partie deuxième semestre 2022 et l'autre au premier semestre 2023. Une programmation de formation sera faite après un recensement des besoins.

Lors de mutation hors de la DIRO et de départ en retraite les agents devraient recevoir une attestation d'exposition à l'amiante, à ce jour moins de 10 % des agents éligibles reçoivent cette attestation ce qui est un problème surtout au regard du suivi post professionnel. La CGT demande à ce que soit systématisé la remise de l'attestation, l'administration connaissant les agents sur le départ il est facile de la faire et ne pas attendre les demandes des agents. Il a été relevé que certains services n'apparaissent pas dans le tableau qui recense les agents éligibles à l'attestation et ce malgré une enquête faite, l'administration va regarder où se situent les oublis.

Pour rappel un scanner peut être demandé à partir de 50 ans lors des visites médicales, il faut savoir que lorsque vous quitter le service vous pouvez toujours demander ce scanner d'où l'importance de demander votre attestation avant de partir. La CGT propose que lors de la formation départ à la retraite un module sur le suivi post-professionnel soit ajouté.

L'administration va mettre en place une attestation d'exposition à l'amiante type par métier en fin d'année début 2023. Elle nous annonce également qu'un référent par CEI serait d'ors et déjà formé, la CGT est loin d'être aussi optimiste et pense que nous n'en sommes pas à ce niveau de formation.

Point 7: RI addictions :

Le règlement intérieur addictions a été modifié pour faire apparaître les addictions aux stupéfiants, le document rencontrant de nombreuses remarques sur la forme la CGT a demandé un report du vote sur ce point, l'administration veut une mise en application anticipée avec prise en compte des remarques qui ont été faites.

Vote reporté

Point 8 : Bilan des organisations atypiques de travail :

Il a été relevé que sur le document recensant les organisations atypiques le 53 n'apparaissait pas, l'administration va être vigilante sur les dépassements de prévision de nuits dans certains services, un agent ne pouvant pour des raisons de santé cumuler un nombre trop important de nuits.

VOTE : Abstention à l'unanimité

Point 9 : Bilan annuel des cellules de veille sociale et d'écoute :

La CGT s'étonne du faible nombre de saisie de la cellule, ayant des agents venant parler plus facilement aux représentants syndicaux qu'à certains écoutants, il nous apparaît évident que certains agents rencontrent une réticence à aller vers ces dispositifs.

L'administration nous répond qu'il y a beaucoup d'entretiens informels qui ne sont pas répertoriés, la CGT demande à ce que tous les entretiens même informels soient comptabilisés.

Point 10 : Bilan annuel de la médecine du travail :

Le document fait apparaître les données des visites médicales uniquement sur les départements 22, 35 et 53, la CGT fait remarquer qu'il est dommageable que les autres départements ne répondent pas aux demandes faites afin d'établir un bilan le plus complet possible sur le territoire de la DIRO. La CGT est en droit de se poser de réelles questions sur ce qui réellement pratiqué en termes de médecine du travail sur certains territoires de la DIR Ouest.

Point 11 : Bilan annuel du service social :

Reporté au prochain CHSCT.

Point 12 : Rapport d'audit relatif à la radiocommunication :

L'Administration nous informe que la problématique de l'entretien sur les dispositifs de radio PMR 40 vient surtout du fait d'une difficulté à avoir des pièces de rechanges. Il est noté par la CGT que les talkies-walkies atteignent leurs limites sur des lieux particuliers et n'ont pas de portées très étendues.

L'équipement en radio DMR et les équipements dit radio du futur, qui seront sur des supports téléphones portables n'apportent pas une complète satisfaction et force est de constater que sur le terrain, les communications passent souvent par le biais des téléphones portables personnels ce qui est anormal.

Il n'y a donc pas de situation satisfaisante sur le sujet mais l'administration nous dit qu'elle prend en compte dans la démarche de remplacement, la sécurité des agents.

Point 13 : Relevé de décisions :

L'administration nous informe du suivi des relevés de décisions des derniers CHSCT.

Vêtements de confort et EPI :

Il nous est indiqué que PHS édite un nouveau catalogue, ce qui étonne la CGT, car la commission s'est réunie la dernière fois le 12 juin 2019.

Nous rappelons l'utilité de cette commission, car les agents qui la compose sont les mieux à même de savoir si les vêtements de confort et EPI proposés conviendront à une utilisation quotidienne sur le terrain.

Les représentants CGT au CHSCT de la DIR Ouest